



## NOTE AUX CANDIDATS

### BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Candidats individuels ou inscrits à une formation d'enseignement à distance

#### SESSION JUIN 2025 - OUVERTURE DU SERVEUR INTERNET

- du 14 octobre 2024 au 8 novembre 2024 pour les baccalauréats professionnels

<http://www.ac-limoges.fr>, rubrique "Scolarité / Etudes / Examens", Examen  
ou

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

**ATTENTION** : Les inscriptions se font uniquement par Internet. **AUCUNE INSCRIPTION NE SERA RECUE APRES CES DATES.**

#### 1. PRE-INSCRIPTION :

Vous devez vous connecter au portail candidat CYCLADES disponible sur le site [www.ac-limoges.fr](http://www.ac-limoges.fr) rubrique « scolarité/ études/ Examens » puis « **examens** » et choisir l'examen concerné.

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Inscrivez-vous rapidement sans attendre les derniers jours avant la date de clôture : vous éviterez ainsi les risques d'encombrement.

**Si vous vous êtes déjà présenté à la session 2024, vous avez déjà un compte Cyclades : allez directement à l'étape 2.**

##### ***Etape 1 : Créer votre compte Cyclades***

Cette étape est nécessaire pour pouvoir vous inscrire. Votre adresse mail doit être valide et unique. **Conservez bien votre mot de passe pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat.** Suite à la création de votre compte, vous recevrez un mail : vous avez 48h pour cliquer sur le lien « **Activer mon compte** », sinon votre compte sera supprimé.

##### ***Etape 2 : Vous inscrire***

Connectez-vous à votre compte et procédez à votre inscription via l'onglet « m'inscrire ».

A l'issue de l'inscription, ne pas oublier d'enregistrer.

Aller dans l'espace « mes documents » pour éditer la confirmation d'inscription et la liste des pièces justificatives.

➤ Vous pouvez ensuite modifier votre pré-inscription **jusqu'au 8 novembre 2024 avant 18h00.**

➤ Si vous changez d'adresse postale, vous devrez aussitôt communiquer la nouvelle adresse, par courriel au Rectorat via les adresses indiquées ci-dessous.

#### 2. INSCRIPTION DEFINITIVE :

Dès la finalisation de votre inscription sur internet :

- **enregistrer votre inscription,**

- **télécharger votre récapitulatif d'inscription** en cliquant sur « visualiser/imprimer » ou dans le menu « Mes documents »,



Vous devrez le vérifier. Si une erreur subsiste, revenir sur votre inscription afin de modifier l'information erronée.

La confirmation d'inscription ainsi que les pièces justificatives demandées seront à déposer dans Cycaldes avant le **15 novembre 2024**.

### 3- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

#### ▲ **CANDIDATS PORTEURS DE HANDICAP**

Les candidats sollicitant un aménagement d'épreuves doivent **obligatoirement cocher "Oui" à la mention « Demande d'aménagement(s) au titre du handicap »** lors de leur inscription sur CYCLADES.

**En parallèle**, ils devront faire parvenir un formulaire papier "AEEC Examens professionnels - procédure complète" disponible sur le site de l'académie (<https://www.ac-limoges.fr/amenagements-d-epreuves-aux-examens-121944>) à l'attention du médecin de la MDPH du département d'inscription du candidat (cf circulaire du 13 mai 2024, également sur le site de l'académie) **avant le 30 novembre 2024**.

Pour les candidats en situation de repasser l'examen, la décision d'aménagement antérieure reste valable pour l'année suivante. Dans ce cas, **les candidats joindront à leur confirmation d'inscription une copie de la décision**.

Si au moment de l'inscription par internet, vous répondez « Non » à la rubrique « autorisation de communication à la presse », votre résultat ne figurera ni dans la presse locale, ni sur les serveurs internet commerciaux de diffusion des résultats d'examen.

Si au moment de l'inscription, vous répondez « Non » à la rubrique « Communication de vos résultats aux collectivités territoriales » votre nom et votre adresse ne seront pas transmis aux collectivités territoriales en vue d'une éventuelle remise de récompense.

Pour les candidats ayant échoué à l'examen précédemment, munissez-vous de votre relevé de notes au moment de votre inscription.

Vous êtes tenu de choisir la forme de passage GLOBALE de l'examen.

#### ▲ **BÉNÉFICES DE NOTES**

Le code de l'éducation prévoit que les candidats ajournés peuvent conserver sur leur demande et pour chacune des épreuves ou unités, dans la limite des cinq sessions suivant la première à laquelle ils se sont présentés, le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10.

**Le renoncement à un bénéfice de notes est définitif pour la session en cours.**

Cependant, lors de nouvelle réglementation, il faut se référer au tableau de correspondance d'épreuves de la spécialité concernée.

#### ▲ **REFERENTIELS D'EXAMEN**

Le site Eduscol présente chaque examen et donne accès aux référentiels de chacun:

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL: <https://eduscol.education.fr/1916/le-baccalaureat-professionnel>

Pour tous renseignements, consultez le site internet du rectorat : [www.ac-limoges.fr](http://www.ac-limoges.fr) / rubrique Examen ou :

➔ Baccalauréat Professionnel : 05-55-11-40-87 ou 05-55-11-41-39 ou [dec-bacpro@ac-limoges.fr](mailto:dec-bacpro@ac-limoges.fr)

#### **IMPORTANT :**

**Si en parallèle de votre inscription à l'examen, vous passez une VAE, merci de nous informer de vos résultats dans le cas où vous avez obtenu des unités du diplôme auquel vous êtes inscrits ou le diplôme complet afin que nous puissions modifier les épreuves que vous auriez à passer.**



**Liste des diplômes concernés par la RECOMMANDATION R408  
(Attestation échafaudages)**

Conformément à l'arrêté du 15 mars 2024 relatifs aux diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

<b>Groupe I Annexe 5 (Utilisation)</b>	
Bac Pro	Métiers et arts de la pierre (à partir de session 2025) Ouvrages du bâtiment: métallerie Technicien d'études du bâtiment, option A: études et économie Technicien d'études du bâtiment, option B: assistant en architecture Travaux Publics (jusqu'à la session 2025)
BP	Métiers de la pierre Tailleur de pierre : monuments historiques
CAP	Charpentier bois Etancheur du bâtiment et des travaux publics Intervention en maintenance technique du bâtiment Marbrier du bâtiment et de la décoration Menuisier Aluminium-verre Menuisier installateur Métallier Métiers du plâtre et de l'isolation Tailleur de pierre
MC III	Platrier (à partir session 2024)
MC IV	Peinture décoration
<b>Groupe II Annexes 4 et 5 (Utilisation et réception)</b>	
Bac Pro	Menuisier Aluminium-verre (à partir de session 2025)
BP	Couvreur Menuisier Aluminium-verre Métallier
MC IV	Technicien en énergies renouvelables option A et option B
<b>Groupe III Annexes 3 et 5 (Utilisation et montage)</b>	
CAP	Constructeur d'ouvrages en béton armé Couvreur Maçon Peintre-applicateur de revêtement
MC III	Zingueur (à partir session 2024)
BP	Métiers du plâtre et de l'isolation
<b>Groupe IV Annexes 3, 4 et 5 (Utilisation, réception et montage)</b>	
Bac Pro	Aménagement et finition du bâtiment Interventions sur le patrimoine bâti Technicien Constructeur Bois Technicien du Bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
MC III	Echafaudeur (à partir session 2025)
BP	Charpentier bois Etanchéité du bâtiment et des travaux publics Maçon Peintre Applicateur de revêtement